

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Commission « Finances »

séance du 28 septembre 2009  
séance du 14 septembre 2009

## 12 Cotisations 2009 - Divers

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, M BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL BOUKHELIF, KOUACHI, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes PAMART, M'BAYE, FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints, conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER

M. CABARET

Mme PORAS

Mme OYONO

M. RIFI-SAIDI

Mme BARBETTE

M. MACHU

M SEGUIN

M. VARLET

M. CHEURFA

Pouvoir à : Mme CAPON

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Pouvoir à : M. GRIMBERT

Pouvoir à : M MONTES

Pouvoir à : M.BOULHAMANE

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : Mme FEVRIER

Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : Mme RIFFAULT

Pouvoir à : M. NACHITE

39

39

29

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

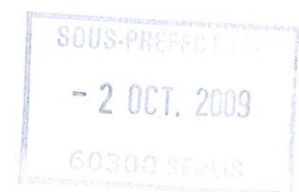
- Nombre de conseillers en exercice

- Nombre de conseillers présents

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

Il vous est proposé de verser des cotisations 2009 aux organismes suivants :



C'est  
maintenant !  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE

# maintenant !

Organismes	Objet	Cotisation antérieure	Cotisation 2009
Groupement d'études et de programmation des vallées Bréthoise	<ul style="list-style-type: none"><li>Engager une réflexion d'ensemble pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'aménagement et de développement du bassin creillois.</li></ul>	28 751,40 €	0,90 € par habitant, soit 0,90 € x 33 937 habitants = 30 543,30 € (compte n°6281/020/AB)
Réseau français des villes éducatrices	<ul style="list-style-type: none"><li>développer au niveau national les orientations de la Charte des Villes Educatrices</li><li>favoriser les échanges d'informations entre les villes adhérentes.</li><li>confronter des expériences</li><li>organiser des rencontres régulières,</li><li>développer une capacité collective à s'exprimer sur des orientations ou décisions nationales pouvant avoir une influence sur les politiques développées par les villes.</li></ul>	200 €	200 € (compte n°6281/020/AB).
Association nationale des élus en charge du sport	<ul style="list-style-type: none"><li>renforcer les liens entre les collectivités territoriales et les élus chargés du sport et de l'éducation sportive,</li><li>favoriser le partage des expériences en matière de promotion et de développement des activités physiques et sportives,</li><li>assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, des collectivités territoriales et des fédérations,</li><li>constituer un organe de réflexion en matière de gestion et d'organisation des activités sportives</li></ul>	--	410 € (compte n° 6281/020/AB)

Vous êtes appelés à voter.

■ **Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « finances » en date du 14 septembre 2009,

Entendu le rapport de présentation,

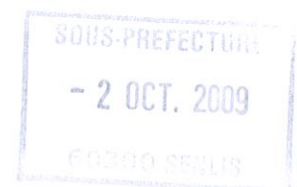
■ **Vote ordinaire :**

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0



**C'est maintenant !**  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE

# maintenant !

■ Décide à l'unanimité:

**Article 1er :**

de verser les cotisations ci-dessous au titre de l'année 2009 :

Organismes	Cotisations 2009	Numéro de compte
GEP des Vallées Bréthoise	30 543,30 €	6281/020AB
Réseau français des villes éducatrices	200,00 €	6281/020/AB
Association nationale des élus en charge du sport	410,00€	6281/020/AB

**Article 2 :**

d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire

Accusé réception de la Sous-Préfecture :

Jean-Claude VILLEMMAIN

**02 OCT. 2009**

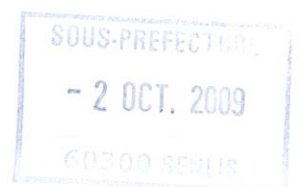
Affiché le :

**02 OCT. 2009**

Maire de Creil,  
Conseiller général de l'Oise

Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 2/10/09. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy



**C'est maintenant !**  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE